

EXTENSION DE GARANTIE
JUSQU'À 8 ANS - AVEC KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

EXTENSION DE GARANTIE
JUSQU'À 8 ANS - AVEC KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

Faites le choix de la détente

Grâce à l'Extension de Garantie, vous avez l'assurance d'avoir un véhicule couvert en cas de panne⁽¹⁾, peu importe le nombre de kilomètres que vous avez parcouru.

Grâce à l'Assistance, votre mobilité est assurée en toutes circonstances⁽²⁾. Vous pouvez ainsi poursuivre votre voyage jusqu'à son terme.

Pas d'imprévu

À la souscription de votre contrat d'Extension de Garantie, vous recevez un contrat qui définit clairement les termes et conditions de notre offre. Ainsi, il n'y a pas de mauvaise surprise.

Un budget préservé

Vous pouvez mensualiser le coût de votre Extension de Garantie en souscrivant un financement lors de l'achat de votre véhicule.

En résumé

- Jusqu'à 8 ans de Garantie.
- Kilométrage illimité.
- Assistance 24h/24 7j/7⁽²⁾.
- Aucune franchise⁽¹⁾.
- Une des formules les plus complètes du marché.
- Contrat cessible entre particuliers en cas de revente du véhicule.
- Souscription possible pendant les 2 ans de garantie constructeur⁽¹⁾⁽³⁾.

Véhicules éligibles à l'Extension de Garantie

- Tous les véhicules particuliers⁽¹⁾⁽³⁾ de marque Fiat, Alfa Romeo, Lancia, Abarth, Jeep,
- neufs ou de moins de 2 ans encore sous garantie constructeur et ayant parcouru moins de 60 000 km au jour de la souscription.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à votre Conseiller Commercial ou vous rendre sur www.fcfrance.fr

(1) Sous réserve des conditions et dans la limite des exclusions figurant au contrat. Hors pièces d'usure.

(2) Se reporter dans tous les cas aux conditions générales de la Convention d'assistance d'Extension de Garantie Europ Assistance.

(3) Sauf Fiat Sedici en Garantie Constructeur 3 ans.

Document non contractuel. Conditions disponibles sur simple demande dans votre point de vente agréé.

FGA CAPITAL

Jamais une Extension de Garantie
ne vous a emmené aussi loin.



Credit photos : Fotolia. Visuels non contractuels. Création Agence O-c-



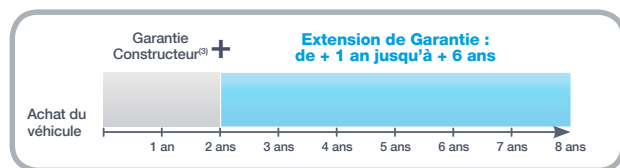
SERVICE

EXTENSION DE GARANTIE

JUSQU'À 8 ANS – AVEC KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

Qu'est-ce que l'Extension de Garantie ?

L'Extension de Garantie est un contrat qui prend le relais de la garantie constructeur lorsque celle-ci se termine. Elle comprend la réparation et/ou le remplacement des pièces défectueuses⁽¹⁾, main-d'œuvre comprise, ainsi qu'un service d'assistance 24h/24 7j/7⁽²⁾.



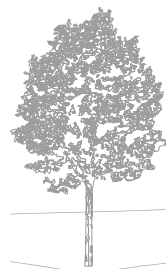
Comment bénéficier de cette offre ?

C'est très simple, vous choisissez :

- La durée de votre contrat : de + 1 an à + 6 ans.
- Le mode de paiement : au comptant ou inclus dans votre financement.

Et vous profitez :

- D'un maximum de garanties sans aucune limite de kilométrage.
- De toute l'efficacité de notre réseau : plus de 700 Réparateurs Agréés partout en France Métropolitaine.



Une Extension de Garantie complète pour une tranquillité assurée

Grâce à l'Extension de Garantie, vous avez l'assurance de disposer d'un véhicule toujours couvert⁽¹⁾, ce qui vous évite des dépenses imprévues pendant toute la durée de votre contrat.

Les éléments couverts⁽¹⁾

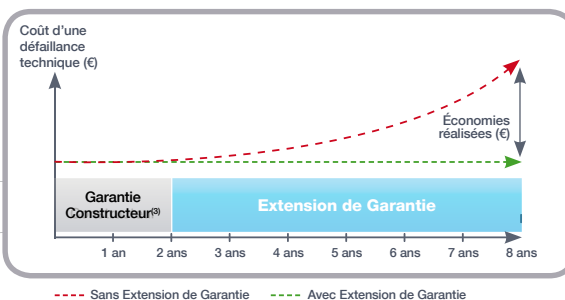
En cas de défaillance d'une pièce ou d'un organe du véhicule, la prise en charge des réparations prend effet au 1^{er} euro et sans aucune franchise⁽¹⁾.

	Moteur		Climatisation
	Admission et échappement		Direction
	Turbo compresseur		Boîte de vitesses
	Refroidissement		Châssis et suspensions
	Circuit électrique		Circuit d'alimentation
	Roulements		Embrayage
	Transmission		

Autres : Serrures de portes, moteur de toit ouvrant, vérins de hayon...

Un atout pour votre tranquillité

La valeur de votre véhicule est préservée grâce à l'utilisation de pièces d'origine constructeur. Vous réalisez ainsi des économies sur le long terme.



Parce que vous n'êtes pas à l'abri d'un accident ou d'une panne loin de chez vous, un service d'assistance 24h/24, 7j/7 est systématiquement prévu dans les contrats d'Extension de Garantie.

L'assistance 24H/24 7J/7⁽²⁾

Pour une protection optimale et une mobilité en toutes circonstances.

- Dépannage :** en cas d'accident, panne, crevaison, panne ou erreur de carburant, perte des clés du véhicule.
- Véhicule de remplacement :** pendant la durée des réparations et à concurrence de 3 jours ouvrés maximum.
- Acheminement au domicile ou à destination :** si le véhicule est immobilisé à plus de 50 km de votre domicile et nécessite plus de 24h de réparation.
- Hébergement en cas de panne ou accident à plus de 50 km du domicile :** prise en charge des frais d'hôtel jusqu'à 5 nuits consécutives (plafond de 100€ par nuit et par personne).
- Récupération du véhicule réparé :** après organisation de la prestation d'acheminement des bénéficiaires.
- Avance de fonds** (1 500€ maximum).
- Envoi de pièces de rechange à l'étranger.**
- Assistance médicale :** information santé, rapatriement, présence hospitalisation, retour d'un accompagnant, recherche d'un médecin à l'étranger.

Les plus

- Prise en charge immédiate grâce à un numéro d'appel unique.
- Mobilité assurée en cas de panne ou d'accident.
- Assistance valable partout en France et dans plus de 40 pays étrangers.
- Des services complets et de qualité.

